

Aussi tôt qu'en avril 1959, j'ai fait une autre prédiction. J'ai dit que la politique fiscale irait de mal en pis. Le premier ministre et le ministre des Finances ont commencé à proliférer en paroles pour décrire la façon dont ils allaient s'y prendre afin d'aider les provinces. Les représentants des provinces sont venus à Ottawa. Ce jour-là, comme en fait foi le hansard du 14 avril 1959, j'ai prédit que les provinces ne gagneraient rien à venir à Ottawa demander de l'aide, vu que le gouvernement ne pouvait même pas s'aider lui-même. Et qu'est-il arrivé? En fait, le premier ministre a prié les représentants des provinces de rentrer chez eux et de percevoir leurs propres impôts. On n'a pas soufflé mot du montant de 100 millions de dollars qu'avait réclamé M. Frost. A diverses reprises, M. Frost a déclaré qu'il désire plus que 100 millions. Au cours de la campagne électorale, M. Frost était en rapports suivis avec les conservateurs qui siègent en cette enceinte. A la suite de l'élection, il a organisé un dîner à Toronto en l'honneur du premier ministre, et ils se sont mutuellement arrosés de félicitations. M. Frost n'a jamais obtenu le montant de 100 millions de dollars qu'il demandait. Il a critiqué le gouvernement pour avoir imposé cette taxe supplémentaire aux portefeuellistes étrangers. M. Frost lui-même y voit une note sombre.

A diverses occasions, j'ai mentionné que le ministre avait offert des trucs aux riches pour les inciter à acheter et à vendre des obligations. Ces trucs ont été offerts aux riches au détriment des contribuables. Le 10 août dernier, j'ai parlé des 125 millions en obligations à 3 p. 100 vendues à \$94.65 arrivant à échéance dans 19 mois. De la façon que cette émission était offerte, elle devrait rapporter aux particuliers et aux sociétés qui versent 50 p. 100 d'impôt un revenu net de 5 p. 100 après déduction de l'impôt sur le revenu ou de 10 p. 100 avant déduction de l'impôt sur le revenu. Autrement dit, leurs revenus nets de cette obligation seraient les mêmes que s'ils détenaient une obligation au pair rapportant 10 p. 100 ou plus. Dans son petit budget, le ministre a dit qu'il s'agit là d'une question importante mais d'ordre technique. Voici ses paroles mêmes:

Malheureusement, on recourt de plus en plus, et à dessein, à un moyen de payer aux détenteurs d'obligations l'équivalent de l'intérêt sous une forme libre d'impôt.

L'honorable député de Kenora-Rainy-River (M. Benidickson) et moi-même avons signalé ce point maintes fois au ministre des Finances et nous lui avons dit que c'était un moyen d'accorder un avantage aux riches au détriment du simple contribuable ou de

[M. McMillan.]

ceux qui ne peuvent acheter qu'un très petit nombre d'obligations. Maintenant qu'il surprend les provinces à faire la même chose qu'il a faite lui-même, il prétend les en empêcher. Le ministre dit en fait: si vous faites ce que je fais, je vais vous en empêcher. Il faut y mettre fin, j'en conviens. Et tout d'abord, cela n'aurait jamais dû commencer. Le ministre dit que ces émissions sont naturellement très intéressantes pour les particuliers à gros revenus. Il n'en atteint pas moins ceux qui ont recours à cette pratique, lorsqu'il s'agit d'émissions provinciales ou municipales, non pas parce qu'il trouve la pratique mauvaise, mais parce qu'il veut récolter plus d'argent. Et il y a ici beaucoup d'argent en cause. J'ai toujours pensé que le ministre qui avantagerait autant le gros contribuable aux dépens du contribuable ordinaire dans une émission d'obligations n'était pas à sa place comme ministre des Finances du Canada.

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Le député peut dire ce qu'il voudra pourvu qu'il ne sorte pas des cadres du Règlement; personne ne s'en souciera plus que de raison, mais lorsqu'il prétend que le ministre des Finances a voulu avantager les riches et par là leur accorder un privilège, j'estime qu'il va contre les règles essentielles du Parlement. Je demande que le député retire cette déclaration, fautive d'ailleurs à tous égards.

M. McMillan: Je vais retirer ces propos, monsieur l'Orateur, mais si le ministre n'a pas agi de propos délibéré, il ne savait pas ce qu'il faisait. Il devait savoir ce qu'il faisait puisque maintenant il dit que les provinces agissent de propos délibéré.

L'hon. M. Fleming: Si on me le permet, j'aimerais faire remarquer que l'honorable député a dit que le ministre des Finances a de propos délibéré arrangé le règlement de façon à favoriser les riches. C'est enfreindre le Règlement, car il a dit que c'était de propos délibéré.

Une voix: Il a retiré ses paroles.

L'hon. M. Chevrier: Le Règlement n'est pas en cause.

M. l'Orateur suppléant: Sans doute que le Règlement interdit à un député d'imputer des mobiles à un autre. A mon avis, les propos de l'honorable député n'imputait pas directement un motif au ministre. Ce n'est pas enfreindre le Règlement que de dire qu'une personne a fait délibérément une chose qui par elle-même peut ne pas être mal.